

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°52 du 30 novembre 2012

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°14

ERRATUM

à l'instruction n° 608/DEF/EMAT/ES/ANMIA/BEMP/24 du 7 mai 2012 relative à la préparation militaire parachutiste.

Du 21 novembre 2012

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'instruction n° 608/DEF/EMAT/ES/ANMIA/BEMP/24 du 7 mai 2012 relative à la préparation militaire parachutiste.

Du 21 novembre 2012

NOR D E F D 1 2 5 1 8 4 7 Z

Texte modifié :

Instruction n° 608/DEF/EMAT/ES/ANMIA/BEMP/24 du 7 mai 2012 (BOC N° 50 du 16 novembre 2012, texte 17 ; BOEM 104.2).

Référence de publication : BOC N°52 du 30 novembre 2012, texte 14.

L'instruction n° 608/DEF/EMAT/ES/ANMIA/BEMP/24 du 7 mai 2012 est modifiée comme suit :

Dans le signataire.

Au lieu de :

« Pour le ministre de la défense et par délégation : » ;

Lire :

« Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation : ».